

ne parle pas après qu'elle a été mise aux voix, 25.
Quelles motions sont admises lorsqu'une question est débattue, 34.

Question préalable-- admise en aucun temps des débats, 34, mais non en comité général, 22.

Questions d'Ordre-- expliquées et décidées par l'Orateur, sauf appel, 10.

Quorum-- est composé de quinze Sénateurs, y compris l'Orateur, 5. Une demi-heure après le temps fixé pour la séance, l'Orateur ajourne faute d'un quorum, 5. Les Membres présents sont inscrits, 5. Ceux qui sont dans les chambres voisines sont appelés, 6.

R

Rapports des Comités Spéciaux, 93, 94.

— sur des bills privés.— Voir *Bills Privés*.

Registre des Bills Privés-- tenu dans le bureau des Bills Privés, dans lequel tous les procédés sur ces bills sont inscrits, 71.

Règles du Sénat-- dont on demande le plus généralement la suspension :

— 28ème, requérant un jour d'avis pour motions spéciales.

— 42ème, qui ne permet pas de lire un bill deux fois le même jour.

— 49ème, contre la réception des pétitions, bills privés ou rapports après un jour fixé.

— 51ème, exigeant la publication de certains avis relatifs aux bills privés.

— 55ème, exigeant un rapport sur toute motion pour suspendre les règles relatives aux pétitions pour bills privés.